

RAPPORT ANNUEL

du Comité permanent de l'audit et de la surveillance :
Activités et observations pour l'exercice 2025-2026



2025

2026



MAI 2026



Pour plus d'informations, veuillez nous contacter par :

Courriel : AOVS@sen.parl.gc.ca

La poste : Comité permanent de l'audit et de la surveillance

Sénat du Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : sencanada.ca

Le Sénat est présent sur X : @SenatCA

Suivez le comité à l'aide du mot-clic #AOVS

This report is also available in English.

Table des matières

Membres du comité.....	4
Ordre de renvoi.....	6
Résumé	7
Contexte.....	9
Introduction	11
Charte d’audit et de surveillance du Sénat.....	12
Autorité intersessionnelle.....	12
Composition du comité.....	13
Activités du comité	14
Audit externe	15
Audit interne	16
Fonction d’audit interne	17
Plan pluriannuel d’audit interne axé sur les risques	18
Mandats d’audits internes.....	19
Surveillance des rapports d’audit interne et des plans d’action	20
Gestion des risques.....	21
Examen des rapports financiers	21
Observations du comité.....	22
Soutenir les priorités de l’audit interne.....	22
Considérations sur les audits internes.....	22
Renforcement de la responsabilisation et de la transparence.....	23
Annexe A – Réunions	24
Annexe B – Rapport de dépenses	25

Membres du comité



L'honorable
Marty Klyne
Président



L'honorable
Colin Deacon
Vice-président



L'honorable
Raymonde
Saint-Germain
Vice-présidente



L'honorable
David M. Wells
Vice-président

Membres externes



Hélène
F. Fortin



Robert
Plamondon

Autres sénateurs ayant participé à l'étude :

L'honorable Donna Dasko
L'honorable Tony Loffreda

Services de bibliothèque et de recherche, Bibliothèque du Parlement :

Lindsay McGlashan, analyste
Rosemonde Samedy, analyste

Direction des comités du Sénat :

Joëlle Nadeau, greffière du comité (depuis janvier 2026)
Jodi Turner, greffière du comité (jusqu'en janvier 2026)
Amélie Gélinas, secrétaire de séance
Martine Willox, secrétaire de séance
Osvaldo Lopes da Silva Jr., adjoint administratif

Ordre de renvoi

Extrait du *Règlement du Sénat* :

12-7. (4) le Comité permanent de l'audit et de la surveillance, qui, dans un esprit d'intégrité, d'indépendance, de transparence et de responsabilisation, est chargé, de sa propre initiative :

- a) de retenir et diriger les services des auditeurs externes et les auditeurs internes du Sénat;
- b) de superviser les audits internes et externes du Sénat;
- c) de faire rapport au Sénat concernant les audits internes et externes, y compris les rapports d'audit et d'autres questions;
- d) d'examiner les plans d'action de l'Administration du Sénat pour vérifier :
 - (i) qu'ils répondent adéquatement aux recommandations et aux constatations découlant des audits internes et externes,
 - (ii) qu'ils sont mis en œuvre de façon efficace;
- e) d'examiner les rapports trimestriels et les états financiers vérifiés du Sénat, à titre d'information;
- f) de faire rapport de ses observations et recommandations au Sénat à intervalles d'au plus un an.

Résumé

Le Sénat du Canada est une importante institution démocratique composée de sénateurs issus de toutes les régions du Canada qui y apportent leurs différentes perspectives, lors des études et discussions en profondeur de projets de lois et politiques. Pour soutenir les sénateurs dans leurs fonctions parlementaires, l'Administration du Sénat est responsable d'une gamme de services et d'initiatives. Des informations claires et objectives permettant de renforcer les opérations, d'améliorer les services et de répondre à l'évolution des besoins des sénateurs et de l'institution sont inestimables.

Dans un esprit d'intégrité, d'indépendance, de transparence et de responsabilisation, le Comité permanent de l'audit et de la surveillance (le comité AOVS) soutient le Sénat par sa surveillance des audits internes et externes. Les audits sont une ligne de défense importante qui sert à protéger le Sénat, à soutenir sa poursuite de l'excellence opérationnelle et à promouvoir une saine gestion des fonds publics.

Le présent résumé les travaux du comité AOVS et ses observations au Sénat sur diverses questions d'audit et de surveillance pour l'exercice 2025-2026.

Pendant l'exercice 2025-2026, les travaux de surveillance du comité ont porté sur :

- **Le plan pluriannuel d'audit interne axé sur les risques, qui accorde priorité à des travaux d'audit interne dans les domaines où une assurance et une analyse objectives seraient les plus bénéfiques.** Le Sénat publie ses états financiers aux fins de la reddition de comptes. Le comité a examiné le plan et les résultats de l'audit de l'auditeur externe. Les délais de présentation de l'information financière ont également été examinés par le comité, qui a réitéré qu'il y a place à l'amélioration.
- **Le plan pluriannuel d'audit interne axé sur les risques, qui a des travaux d'audit interne priorisés sur les domaines qui pourraient être d'intérêt pour l'assurance et l'information objectives.** Ce plan est mis à jour annuellement par le dirigeant principal de l'audit du Sénat, après consultation auprès des sénateurs et l'Administration du Sénat. Le plan offre une évaluation des 85 unités auditables réparties entre tous les secteurs et directions de l'Administration du Sénat (services corporatifs, juridiques et législatifs et ressources humaines) et s'aligne sur les priorités institutionnelles, compte tenu des risques émergents.

- **Le premier audit interne planifié – une mission de consultation sur l’approvisionnement à l’aide de l’analyse des données – qui n’a relevé aucun problème systémique ou significatif, et a toutefois suggéré trois possibilités d’amélioration.** Le comité a fait rapport au Sénat sur cette mission en 2025, en soulignant la valeur d’un travail objectif qui a confirmé l’absence de problèmes en matière d’approvisionnement. Il a aussi examiné la réponse de l’Administration du Sénat aux constatations.
- **Une analyse comparative à haut niveau des dépenses antérieures du Sénat menée par le dirigeant principal de l’audit afin d’orienter la planification des audits.** L’examen des rapports financiers trimestriels par le comité a apporté des informations supplémentaires sur les dépenses actuelles.
- **L’ajout au plan pluriannuel d’audit interne axé sur les risques d’une série de missions de consultation rapide sur les services à l’appui des sénateurs.** Ces travaux reposent sur la flexibilité et l’expertise des ressources internes actuelles de la fonction d’audit interne du Sénat – soit le dirigeant principal de l’audit et une conseillère principale – pour exécuter plusieurs missions de consultation chaque année. Les travaux se concentreront sur les domaines jugés prioritaires par les sénateurs et la greffière du Sénat, seront approuvés par le comité AOVS, et seront réalisés promptement afin de fournir des observations pertinentes dans un court délai.
- **Le premier examen périodique de la *Charte d’audit et de surveillance du Sénat*, dont une version révisée a été adoptée par le Sénat en mars 2026.** Les mises à jour de la charte renforcent la transparence et la responsabilisation à l’égard des travaux d’audit prévus.

Les observations du comité pour l’exercice 2025-2026 portent sur :

- L’allocation des ressources nécessaires à la fonction d’audit interne afin d’exécuter le plan pluriannuel d’audit interne axé sur les risques. Sans un financement adéquat s’approchant de ce qui est alloué aux autres fonctions d’audit interne comparables, certains audits devront être reportés.
- Les constatations de l’audit interne concernant la passation de marchés, notamment, les résultats positifs et des suggestions concernant le renforcement de la gestion des données, l’établissement de mesures de référence et d’indicateurs de rendement ainsi que l’amélioration des contrôles et de la surveillance.
- La réitération de ses observations antérieures sur les délais de communication de l’information financière, et le renforcement de la responsabilisation et de la transparence à l’égard des objectifs, des risques et du rendement de l’institution.

Les priorités d'audit interne pour l'exercice 2026-2027 comprennent les activités opérationnelles et les cadres horizontaux suivants :

- un examen du cadre de gestion du rendement;
- des missions de consultation rapide à haute valeur sur les services fournis par l'Administration du Sénat à l'appui des sénateurs dans leur travail.

Afin de concilier les priorités institutionnelles et les réalités budgétaires tout en respectant les pratiques exemplaires, les audits internes prévus pour les exercices 2027-2028 et 2028-2029, sous réserve de l'obtention du financement, incluront:

- un audit de la gouvernance du Sénat, mené en deux phases;
- un audit des contrôles généraux des technologies de l'information;
- un audit de l'intendance et de la protection des biens patrimoniaux.

D'autres missions de consultation rapide à haute valeur concernant les services fournis à l'appui des sénateurs seront également réalisées. Ensemble, ces audits peuvent apporter une assurance et proposer des améliorations pertinentes, opportunes et efficaces.

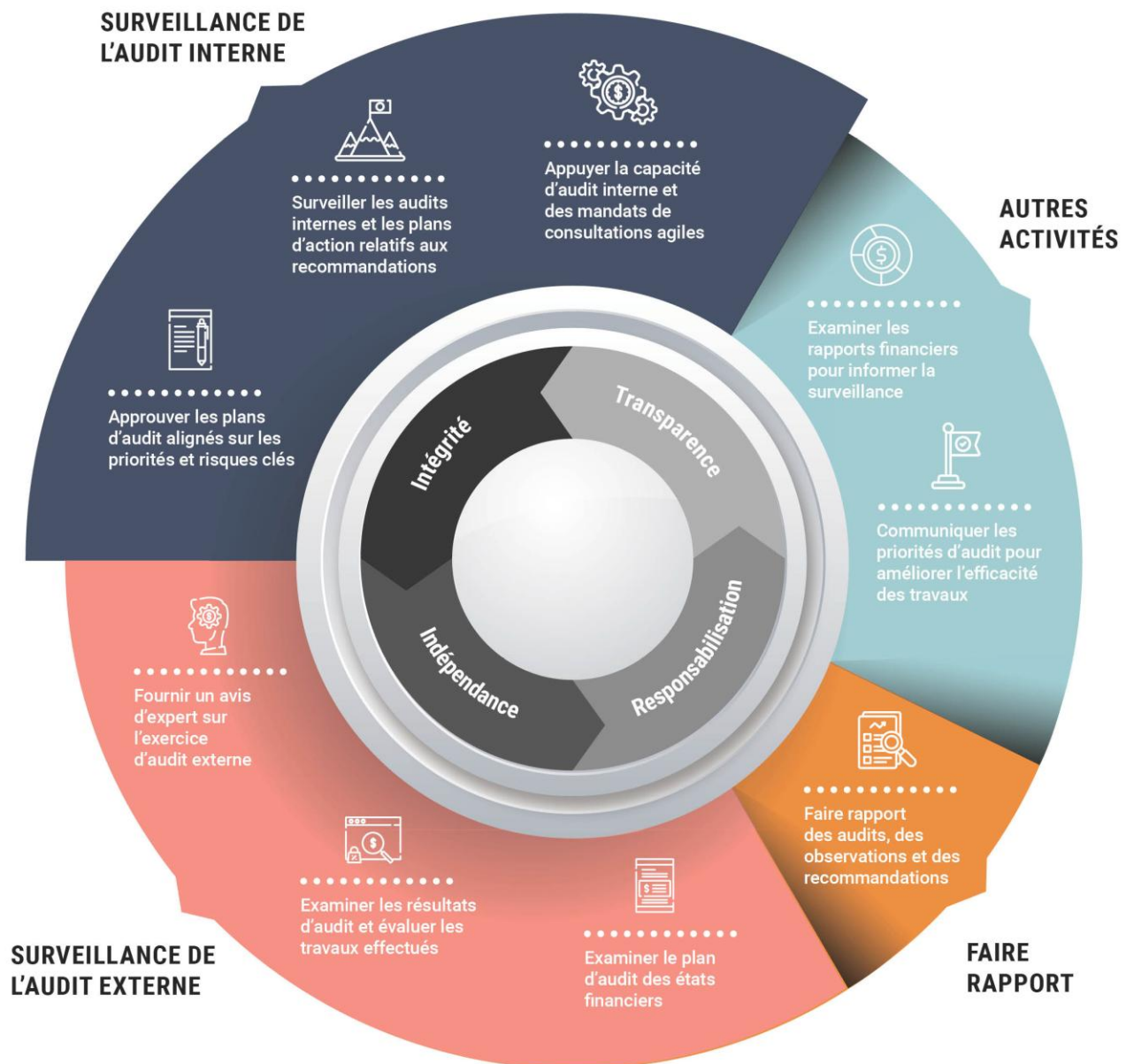
Contexte

Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance supervise les audits internes et externes du Sénat, et lui en fait rapport, dans un esprit d'intégrité, d'indépendance, de transparence et de responsabilisation. Le mandat du comité est énoncé dans le *Règlement du Sénat*, et ses travaux sont réalisés en conformité avec la *Charte d'audit et de surveillance du Sénat*. Le comité est formé de quatre sénateurs et de deux membres externes, ce qui en fait le seul comité sénatorial comptant des membres non parlementaires. Cette participation externe au comité offre un point de vue indépendant d'experts.

Le modèle de gouvernance du Sénat établit une distinction entre le rôle du comité responsable de la gestion des questions financières et administratives du Sénat (soit le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration) et celui du Comité permanent de l'audit et de la surveillance. L'Administration du Sénat, sous la direction de la greffière du Sénat, est responsable des fonctions de gestion et de soutien au quotidien, tandis que le dirigeant principal de l'audit a la responsabilité de diriger une fonction d'audit interne de manière indépendante.

Que fait le Comité permanent de l'audit et de la surveillance?

Les membres du Comité permanent de l'audit et de la surveillance encouragent l'adoption de saines pratiques de gestion financière et veillent à l'utilisation optimale des ressources publiques.



Introduction

Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance (le comité AOVS) surveille les activités et les dépenses du Sénat¹. Le comité AOVS est nommé par le Sénat, et relève de celui-ci.

Agissant avec intégrité, indépendance, transparence et responsabilisation, le comité AOVS est chargé de surveiller et de diriger les audits internes et externes du Sénat, d'examiner la pertinence et la mise en œuvre des plans d'action adoptés par l'Administration en réponse aux résultats des audits, de rendre compte publiquement au Sénat de ces audits, et d'en faire rapport chaque année, au moyen de ses observations et de ses recommandations². Dans l'exercice de ses fonctions, le comité s'assure de l'efficacité, de l'économie et de l'efficience des dépenses du Sénat, et il veille à la pertinence de la gestion des risques, de la gouvernance et des contrôles internes. Le mandat du comité est axé sur les activités internes de l'institution et, par conséquent, joue un rôle important dans l'autogouvernance du Sénat.

Le Sénat a établi le comité AOVS et ses principes fondamentaux en octobre 2020, après la publication du rapport de 2015 du vérificateur général du Canada en lien avec les dépenses des sénateurs. À l'issue d'une étude et de discussions entre les sénateurs au sujet des principes fondamentaux à respecter pour former un comité d'audit et de surveillance efficace au sein du Sénat, il a été convenu que ce comité devrait être indépendant et relever directement du Sénat. Il a également été souligné que le comité devrait être responsable de nommer et de superviser les auditeurs internes et externes, avoir un accès continu à la direction de l'Administration du Sénat et aux auditeurs internes et externes, se rencontrer périodiquement et sans restriction durant les périodes intersessionnelles, comme cela a été le cas pour cet exercice financier, et mener ses travaux de manière transparente³.

¹ Sénat, *Journaux*, 1^{er} octobre 2020.

² Sénat, *Règlement du Sénat du Canada*, novembre 2025, [paragraphe 12-7\(4\)](#).

³ Dans le premier rapport annuel du comité du Sénat, *Rapport annuel du Comité permanent de l'audit et de la surveillance : Activités et observations, du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2022*, on précise l'historique du comité. Voir également : Sénat, Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (CIBA), *Audit et surveillance*, Vingt et unième rapport, 28 novembre 2017; Sous-comité du budget des dépenses du Sénat du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, *Audit et surveillance*, Cinquième rapport, 26 octobre 2017; et Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, *Rédiger et proposer des modifications au Règlement du Sénat pour établir le Comité permanent de l'audit et de la surveillance*, Dixième rapport, 29 novembre 2018.

Le comité AOVS s’acquiesce de son mandat d’audit et de surveillance conformément au *Règlement du Sénat* (le Règlement) et à la *Charte d’audit et de surveillance du Sénat*, tout en s’assurant de son indépendance par rapport aux responsables des décisions relatives à la gestion quotidienne des aspects financiers et administratifs de l’Administration du Sénat. La composition du comité AOVS, qui inclut des membres externes, et son indépendance par rapport au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l’administration (le comité CIBA) constituent deux aspects importants permettant d’assurer cette indépendance⁴.

Le présent rapport annuel au Sénat couvre l’exercice 2025-2026, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, y compris les travaux effectués au titre de l’autorité intersessionnelle du comité du 1^{er} avril 2025 au 18 juin 2025.

Charte d’audit et de surveillance du Sénat

La *Charte d’audit et de surveillance du Sénat* énonce la mission, les pouvoirs et les responsabilités du comité AOVS. De plus, elle explique le rôle du comité dans le contexte du cadre général de gouvernance du Sénat. La charte reconnaît que le Règlement établit le mandat du comité et les procédures à suivre, et précise qu’en cas de divergence, le Règlement a priorité sur toute pratique qui y est décrite.

La charte actuellement en vigueur a été adoptée par le Sénat en mars 2026, à la suite de son premier examen périodique en 2025, qui a permis d’y intégrer les pratiques de surveillance exemplaires ainsi que des commentaires de l’Administration du Sénat⁵. La première version de la charte avait auparavant été adoptée par le Sénat en juin 2022.

Autorité intersessionnelle

Conformément à la *Charte d’audit et de surveillance du Sénat*, le comité AOVS a le pouvoir de poursuivre ses activités de surveillance durant une période de prorogation ou de dissolution du Parlement, cela jusqu’à ce que le Sénat nomme les membres du comité successeur. À la fin de la session, les membres sénateurs et les membres externes du comité AOVS deviennent membres de l’Autorité intersessionnelle chargée de l’audit et de la surveillance.

⁴ Le comité CIBA est chargé de fournir une orientation stratégique, de recommander des règles et politiques administratives en vue de leur adoption par le Sénat, d’exercer des fonctions de gouvernance et d’ordonner, de déléguer et de superviser des fonctions de gestion.

⁵ Sénat, *Charte d’audit et de surveillance du Sénat*, novembre 2025.

Il y a eu une période d'intersession en raison de la prorogation du 6 janvier 2025, puis de la dissolution de la 44^e législature survenue le 23 mars 2025. Durant cette période, et jusqu'à ce que les membres aient été nommés au comité AOVS successeur le 18 juin 2025, dans le cadre de la 45^e législature, les travaux du comité ont été réalisés par l'Autorité intersessionnelle chargée de l'audit et de la surveillance.

Composition du comité

Le comité AOVS est composé de quatre sénateurs, chacun représentant un parti ou groupe parlementaire reconnu, ainsi que de deux membres externes indépendants⁶. Cette composition du comité permet de tirer parti du savoir institutionnel du Sénat ainsi que de perspectives extérieures sur les pratiques exemplaires et les normes. La présence de membres externes est par ailleurs considérée comme un aspect important de tout comité d'audit et de surveillance.

Le Règlement précise que les membres externes peuvent participer à toutes les délibérations du comité, mais ne peuvent pas voter sur une motion présentée à ce dernier. En revanche, tous les membres peuvent faire part de leurs observations et de leurs opinions divergentes dans tout rapport produit par le comité AOVS.

En outre, le Règlement interdit l'adhésion croisée de ses membres afin d'assurer une bonne gouvernance et la séparation des pouvoirs. Aucun sénateur ne peut être à la fois membre du comité AOVS et du comité CIBA, vu que ce dernier est responsable de toutes les questions financières ou administratives se rapportant à la gestion interne du Sénat. De plus, le président du comité AOVS ne doit pas être membre du parti ou du groupe parlementaire reconnu auquel appartient le président du comité CIBA.

Présentement, le comité AOVS est présidé par le sénateur Marty Klyne, et compte trois vice-présidents, les sénateurs Colin Deacon, David M. Wells, et Raymonde Saint-Germain, cette dernière y siégeant depuis décembre 2025. Au cours de l'exercice, le sénateur Tony Loffreda a été vice-président du comité du 18 juin au 10 décembre 2025. La sénatrice Donna Dasko a été membre du comité du 5 décembre 2024 au 6 janvier 2025, et de l'autorité intersessionnelle jusqu'au 18 juin 2025.

⁶ Le Règlement précise que le Comité permanent de l'audit et de la surveillance (AOVS) doit compter trois sénateurs. Or, le Sénat a adopté un ordre sessionnel prévoyant que le comité AOVS est composé de quatre sénateurs et qu'il peut élire trois vice-présidents; voir Sénat, *Journaux*, 17 juin 2025. Un ordre sessionnel similaire avait été adopté précédemment; voir Sénat, *Journaux*, 25 novembre 2021.

Les deux membres externes du comité AOVS, Robert Plamondon et Hélène F. Fortin, se sont joints au comité le 8 juin 2021⁷. Pour que leurs deux mandats n'arrivent pas à échéance en même temps, Robert Plamondon, a été nommé pour une période initiale de quatre ans, et Hélène F. Fortin a été nommée pour une période de cinq ans. Par la suite, les mandats des membres externes seront d'au plus cinq ans et devront être échelonnés pour assurer la continuité. Les membres externes peuvent servir pendant un maximum de deux mandats. En juin 2025, le Sénat a adopté le rapport de nomination du comité reconduisant les membres externes dans leurs fonctions dans la 45^e législature, Robert Plamondon étant reconduit pour un deuxième mandat ne dépassant pas cinq ans à compter du 8 juin 2025, et Hélène F. Fortin pour la continuation du premier mandat⁸.

Activités du comité

En 2025-2026, le comité AOVS a supervisé les audits internes et externes et a fait rapport des questions connexes au Sénat, conformément à son mandat au titre du Règlement et de la *Charte d'audit et de surveillance du Sénat*. Il a accompli ces tâches en fonction des priorités énoncées dans son plan de travail annuel et selon les meilleures pratiques.

Notamment, sous la direction du comité, le dirigeant principal de l'audit a révisé le plan pluriannuel d'audit interne axé sur les risques, y compris l'ajout de nouvelles missions de consultation rapide portant sur les services à l'appui des sénateurs. Le comité a également supervisé la première mission d'audit interne sur l'approvisionnement, un examen des processus de passation des marchés fondé sur l'analytique de données, ainsi qu'un projet de consultation sur les tendances des dépenses du Sénat, qui avait pour but d'orienter la planification des audits. L'échéancier de certains audits a toutefois dû être décalé par manque de fonds.

Le comité AOVS reconnaît que l'Administration du Sénat lui a fourni des renseignements en lien avec l'exercice de ses responsabilités de surveillance et lui a adressé, ainsi qu'au dirigeant principal de l'audit, des commentaires sur les questions relatives à l'audit. Le comité encourage cette collaboration continue afin de permettre des travaux d'audit interne qui soient utiles et à valeur ajoutée pour l'institution et distincts d'autres initiatives.

L'information sur les présences des membres aux réunions du comité AOVS ou de son autorité intersessionnelle se trouve à l'annexe A.

⁷ Sénat, AOVS, *La nomination des membres externes*, Cinquième rapport, 8 juin 2021. Voir aussi le rapport sur la nouvelle nomination des membres externes à l'ouverture de la première session de la 44^e législature, AOVS, *La nomination des membres externes*, Premier rapport, 9 décembre 2021.

⁸ AOVS, *La nomination des membres externes*, Premier rapport, 25 juin 2025.

L'information sur le budget approuvé et les dépenses réelles du comité AOVS pendant l'exercice 2025-2026 se trouve à l'annexe B.

Pour suivre les pratiques exemplaires, chaque année, les membres effectuent une auto-évaluation des activités du comité. Complétée en avril 2026, l'auto-évaluation pour l'exercice 2025-2026 a permis aux membres de réfléchir sur les travaux du comité, sur leurs forces individuelles et collectives de même que sur les domaines où le comité pourrait être plus efficace dans l'accomplissement son mandat.

Audit externe

Les états financiers du Sénat, audités chaque année par un auditeur externe indépendant, sont un document important pour la reddition de comptes de l'institution. En tant que responsable de la gestion interne du Sénat, le comité CIBA approuve les états financiers annuels préparés par l'Administration du Sénat et supervise les politiques financières, telles que la *Politique sur la gestion de bureau des sénateurs* et la *Politique sur l'approvisionnement du Sénat*⁹.

Parallèlement, le comité AOVS est chargé d'embaucher l'auditeur externe du Sénat, de surveiller et superviser l'audit externe des états financiers du Sénat par l'examen du plan d'audit, le suivi des progrès des travaux d'audit et l'examen du rapport sur les résultats de l'audit, d'examiner la pertinence et la mise en œuvre des plans d'action que l'Administration du Sénat adopte en réponse aux résultats d'audit, et de faire rapport au Sénat sur l'audit externe et les questions connexes.

Pendant l'exercice 2025-2026, le comité AOVS a supervisé l'audit des états financiers de l'exercice 2024-2025. Cette mission a eu lieu conformément au plan d'audit de 2025, que l'autorité intersessionnelle du comité avait examiné avec l'auditeur externe en mars 2025. Le comité a reçu des mises à jour de la part de la dirigeante principale des finances et de l'auditeur externe en juillet 2025, une fois l'audit de fin d'exercice substantiellement terminé, et a rencontré l'auditeur au début d'octobre 2025 pour discuter des résultats préliminaires¹⁰. Ensuite, après l'examen des états financiers par le comité CIBA¹¹, le comité AOVS a rencontré l'auditeur externe de nouveau, à la fin octobre 2025, pour examiner le rapport final sur les résultats de l'audit et l'opinion de l'auditeur indépendant sur les états financiers¹².

Comme d'habitude, le comité a également réservé une partie de chaque rencontre avec l'auditeur externe pour discuter d'autres sujets en l'absence du personnel de gestion de l'Administration du Sénat et du personnel du comité.

⁹ Sénat, *Règlement administratif du Sénat*, avril 2026.

¹⁰ AOVS, *Témoignages*, 8 octobre 2025.

¹¹ CIBA, *Procès-verbal*, 23 octobre 2025.

¹² AOVS, *Témoignages*, 29 octobre 2025.

Les états financiers audités du Sénat pour l'exercice 2024-2025 ont fait l'objet d'une opinion sans réserve, indiquant que les états financiers ont été présentés fidèlement dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public¹³. Le rapport sur les résultats de l'audit de 2025 a porté à l'attention des responsables de la gouvernance les secteurs prioritaires sur lesquels l'audit doit mettre l'accent, notamment les considérations liées à la fraude, les procédures d'audit, ainsi que les écarts, corrigés ou non corrigés. À noter qu'aucun écart n'a été décelé pour l'exercice 2024-2025. Comme pour les exercices antérieurs, il n'y a pas eu d'observations relatives à l'audit, qui lorsque formulées, sont habituellement communiquées dans une lettre à la direction et aux responsables de la gouvernance par l'auditeur.

Le président du comité AOVS communique par écrit avec le président du comité CIBA sur des questions d'intérêt commun qui relèvent des deux comités, par exemple l'audit des états financiers. Pour donner suite à ses observations faites à l'issue de l'audit de l'exercice 2024-2025, le comité AOVS a informé par écrit le comité CIBA qu'il avait mené à terme son examen des états financiers et du rapport sur les résultats de l'audit¹⁴. En outre, le comité AOVS a réitéré que l'approbation et la divulgation publique des états financiers devraient être en temps opportun, tout en soulignant que les états financiers de l'exercice 2024-2025 ont été publiés sept mois après la fin de l'exercice.

Enfin, le comité AOVS a mené son évaluation annuelle de l'auditeur externe et lui a communiqué les résultats en décembre 2025¹⁵. Lors de cette évaluation, le comité a examiné divers aspects de la qualité de l'audit et a passé en revue l'évaluation de l'auditeur externe menée par la Direction des finances et de l'approvisionnement de l'Administration du Sénat. En outre, chaque année, l'auditeur externe confirme son indépendance par rapport au Sénat et, dans le cadre de son évaluation annuelle, le comité AOVS n'a pas relevé de préoccupations liées à l'indépendance de l'auditeur.

Audit interne

Les missions d'audit interne du Sénat sont priorisées selon un plan pluriannuel d'audit interne axé sur les risques sous la responsabilité du dirigeant principal de l'audit. Ces missions servent à fournir une assurance et des conseils indépendants, et elles soutiennent l'amélioration et l'efficacité des activités, systèmes, processus et contrôles du Sénat.

Le comité AOVS est chargé d'embaucher les auditeurs internes; d'approuver le plan d'audit interne et les mandats; de surveiller le progrès des audits internes en cours; d'approuver les rapports d'audit interne et d'examiner les plans d'action connexes

¹³ Sénat, *États financiers du Sénat du Canada pour l'année se terminant le 31 mars 2025*.

¹⁴ AOVS, *Procès-verbal*, 29 octobre 2025.

¹⁵ AOVS, *Procès-verbal*, 3 décembre 2025.

de l'Administration du Sénat pour s'assurer qu'ils sont adéquats et veiller à leur mise en œuvre; et de faire rapport au Sénat sur ces audits et des questions connexes.

Fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne du Sénat est restreinte. Elle repose sur des capacités internes ainsi que des travaux sous-traités. Le dirigeant principal de l'audit, Amipal Manchanda, qui occupe ce poste depuis octobre 2023, est responsable de gérer la fonction d'audit interne sous la direction du comité AOVS.

Les principales responsabilités du dirigeant principal de l'audit et de la fonction d'audit interne sont définies dans la *Charte d'audit et de surveillance du Sénat* et la *Charte d'audit interne du Sénat*. Cette dernière a été approuvée par le comité AOVS en septembre 2024 et est accessible à l'interne aux sénateurs et à l'Administration du Sénat. Elle décrit la raison d'être de la fonction d'audit interne du Sénat, ainsi que les pouvoirs et responsabilités qui y sont associés. De plus, la charte détermine le champ d'application des activités d'audit interne en conformité avec les pratiques exemplaires et les orientations de l'Institut des auditeurs internes. La charte d'audit interne devrait être révisée au moins tous les trois ans à compter de sa date d'entrée en vigueur, ou selon les besoins. La première révision périodique est prévue pour l'exercice prochain.

Dans le cadre de ses fonctions, le dirigeant principal de l'audit est chargé de préparer et mener à bien les activités énoncées dans le plan pluriannuel d'audit interne axé sur les risques, d'évaluer la pertinence des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance, de surveiller et réaliser les audits internes et d'assurer le degré d'indépendance requis. Les audits internes du Sénat peuvent être confiés au personnel interne, comme le dirigeant principal de l'audit et son personnel, ou à des sous-traitants, en fonction des besoins et de l'expertise technique nécessaire à leur réalisation et de la capacité du personnel à bien mener les travaux d'audit interne.

Les Normes internationales d'audit interne de l'Institut des auditeurs internes comprennent à la fois des exigences obligatoires et des recommandations sur les activités et sur la gouvernance de la fonction d'audit interne. Elles soulignent également le rôle que jouent les comités chargés de la gouvernance et la direction en matière de soutien et de promotion de l'audit interne au sein de l'organisation. Le comité AOVS et le dirigeant principal de l'audit continueront d'évaluer la conformité de la fonction d'audit interne par rapport aux exigences des Normes internationales d'audit interne applicables. Le dirigeant principal de l'audit a présenté, en septembre 2025, un plan de mesure du rendement pour l'audit interne, ainsi que des considérations futures au fur et à mesure que la fonction évoluera.

Au cours de l'année, le dirigeant principal de l'audit a informé régulièrement le comité AOVS ou son autorité intersessionnelle des activités du Bureau du dirigeant principal de l'audit, notamment en lui communiquant des mises à jour périodiques sur les questions stratégiques et opérationnelles et des renseignements sur les besoins en ressources. Le comité a aussi examiné le rapport annuel 2024-2025 du dirigeant principal de l'audit en août 2025¹⁶.

Plan pluriannuel d'audit interne axé sur les risques

Le Plan pluriannuel d'audit interne axé sur les risques 2026-2029, a été adopté par le comité AOVS en mars 2026 et propose une série de missions d'audit interne pour les trois prochains exercices financiers, de 2026-2027 à 2028-2029, soit une combinaison de missions de consultation, d'audit et d'examen¹⁷.

Les missions d'audit interne prioritaires ont été choisies à la suite de l'évaluation des risques et des nombreuses activités du Sénat, ainsi qu'en fonction des domaines présentant des risques plus élevés et ayant une importance significative. Les missions d'audit interne à entreprendre pour les exercices 2026-2027 à 2028-2029 porteront sur l'évaluation du degré de maturité du cadre de mesure du rendement, l'audit de la gouvernance du Sénat, l'audit des contrôles généraux des technologies de l'information et l'audit de l'intendance et de la protection des biens patrimoniaux. La réalisation de ces missions dépendra de la disponibilité des ressources internes et externes, et des fonds alloués à l'audit interne.

De plus, à la demande du comité AOVS, et à titre d'ajout au plan, le Bureau du dirigeant de l'audit interne compte entreprendre plusieurs missions de consultation rapide à haute valeur. Ces missions porteront principalement les services habilitants à l'appui des sénateurs dans l'exercice de leurs fonctions et seront choisies après consultation des sénateurs et de la Greffière du Sénat. Elles permettront d'évaluer la conformité avec les politiques, de valider les niveaux de service réels en comparaison avec les normes établies, et d'identifier les possibilités d'améliorations des politiques et des processus afin d'accroître leur efficacité. Pour les exercices à venir, d'autres missions de consultation rapide à haute valeur seront choisies selon les risques émergents et les possibilités.

À la suite de l'approbation du Plan d'audit interne axé sur les risques 2026-2029, le comité AOVS a remis la liste des audits prévus au comité CIBA. De plus, le comité AOVS soumettra au Sénat la liste des missions d'audit interne prévues et des considérations relatives aux ressources qui s'y rapportent. Il s'agit d'une nouvelle approche qui découle de la récente mise à jour de la *Charte d'audit et de surveillance du Sénat*. Auparavant, le comité AOVS communiquait ces

¹⁶ AOVS, *Procès-verbal*, 27 août 2025.

¹⁷ AOVS, *Procès-verbal*, 11 mars 2026.

renseignements uniquement dans son rapport annuel au Sénat. De plus, du matériel de communication interne à l'intention des sénateurs, du personnel et de l'Administration du Sénat fournira des conseils et de l'information supplémentaires sur le plan d'audit interne axé sur les risques et les travaux d'audit interne.

Au cours de l'exercice 2025-2026, le dirigeant principal de l'audit a présenté au comité AOVS des mises à jour sur le plan pluriannuel d'audit interne axé sur les risques. Afin d'éclairer l'exercice de planification d'audit, l'autorité intersessionnelle du comité a autorisé le dirigeant principal de l'audit à consulter un groupe de travail du comité AOVS pour réaliser une analyse comparative et à haut niveau des dépenses du Sénat. Cette analyse présente un aperçu des dépenses du Sénat sur huit ans pour les exercices 2017-2018 à 2024-2025. Le comité souligne que les dépenses du Sénat sont inférieures au budget pour chacune des années, et que la croissance des dépenses était plus basse que l'inflation et inférieure à plusieurs autres entités parlementaires sélectionnées. Les constatations appuient l'évaluation des risques réalisée dans le cadre du processus de planification de l'audit interne pour l'exercice en cours et les exercices à venir.

En août 2025, au début de la 45^e législature, le comité AOVS a adopté le plan pluriannuel d'audit interne axé sur les risques du Sénat pour les exercices 2025-2026 à 2027-2028, intitulé *Plan d'audit interne axé sur les risques 2025-2028*¹⁸. Le comité a également surveillé les mises à jour et les activités d'audit interne découlant du plan antérieur de 2024-2027. À noter que pour l'exercice 2025-2026, les fonds disponibles pour la fonction d'audit interne ont été alloués à partir du budget existant du comité AOVS.

Mandats d'audits internes

La première mission d'audit interne approuvée par le comité a porté sur l'examen de la passation de marchés du Sénat de 2019 à 2024 à l'aide de l'analyse des données, en mettant l'accent sur la détection des opérations à haut risque ou inhabituelles et l'évaluation de l'efficacité des activités de passation de marchés. Cette mission a été confiée en 2025 au cabinet Samson, doté d'une expertise en audit et en évaluation.

L'autorité intersessionnelle du comité AOVS s'est réunie pour examiner et approuver ce mandat, l'approche et la méthodologie à adopter, ainsi que la planification et l'exécution des travaux en février et mars 2025. En octobre 2025, le comité et le dirigeant principal de l'audit du Sénat ont rencontré Samson et la direction de l'Administration du Sénat afin d'examiner le rapport final de Samson sur l'examen de la passation de marchés au Sénat à l'aide de l'analyse des données¹⁹.

¹⁸ AOVS, *Procès-verbal*, 27 août 2025.

¹⁹ AOVS, *Procès-verbal*, 29 octobre 2025.

Selon les conclusions du rapport de Samson, les résultats de cet examen ont été globalement positives. Toutefois, trois possibilités d'amélioration ont été proposées concernant le renforcement de la gestion des données, l'élaboration d'un tableau de bord de la passation de marchés et l'amélioration des contrôles sur les données financières. Le dirigeant principal de l'audit du Sénat a apporté des perspectives supplémentaires au comité AOVS et a abordé les possibilités d'améliorations mentionnées dans le rapport de Samson.

En novembre 2025, le comité AOVS a approuvé le rapport sur les résultats de l'audit interne de Samson concernant l'examen de la passation de marchés à l'aide de l'analyse des données²⁰. En décembre 2025, les conclusions et les observations du comité AOVS ont été communiquées au comité CIBA. Finalement, le rapport du comité AOVS sur l'examen de la passation de marchés à l'aide de l'analyse des données a été déposé au Sénat en février 2026²¹.

Surveillance des rapports d'audit interne et des plans d'action

Au cours de l'exercice 2025-2026, dans le cadre du suivi des plans d'actions pour les audits internes, le comité AOVS a surveillé les progrès réalisés par la direction de l'Administration du Sénat à l'égard des recommandations restantes découlant d'un examen indépendant conjoint de 2022 de la cybersécurité au Sénat et à la Chambre des communes. Cet examen avait été confié en sous-traitance à une société de services professionnels par le Sénat avant l'établissement du comité et de la fonction d'audit interne du Sénat. Une recommandation a été résolue durant l'année, et la mise en œuvre de la recommandation restante est en cours.

En mars 2026, à la suite de la première mission d'audit interne réalisée en 2025, soit l'examen de la passation de marchés au Sénat à l'aide de l'analyse des données, la direction de l'Administration du Sénat a fourni pour chacune des recommandations des réponses additionnelles et des plans d'action révisés, assortis de dates d'échéance de mise en œuvre d'ici la fin de l'exercice 2026-2027. Le dirigeant principal de l'audit, sous la direction du comité AOVS, sera responsable du suivi de la mise en place de ces plans d'action et d'en faire rapport au comité²².

²⁰ AOVS, *Procès-Verbal*, 5 novembre 2025.

²¹ AOVS, *Rapport au Sénat sur l'audit interne : L'examen de la passation de marchés au Sénat à l'aide de l'analyse des données*, quatrième rapport, 3 février 2026.

²² AOVS, *Procès-Verbal*, 5 novembre 2025.

Gestion des risques

Le cadre de gestion des risques institutionnels de l'Administration du Sénat établit que le registre des risques institutionnels doit être mis à jour au moins une fois par année, ou selon les besoins, et approuvé par la greffière du Sénat. La version du registre des risques institutionnels mise à jour en juin 2025 a été transmise au comité AOVS et au dirigeant principal de l'audit vers la fin de septembre 2025. Le comité AOVS est satisfait de la séparation nette entre la fonction de gestion des risques, sous la responsabilité de la dirigeante principale des finances, et la fonction d'audit interne indépendante, menée par le dirigeant principal de l'audit.

Examen des rapports financiers

La préparation régulière et en temps opportun des rapports financiers trimestriels internes est une composante importante du cadre de contrôle interne du Sénat. Les rapports sont préparés par la direction de l'Administration du Sénat puis examinés par le Sous-comité du budget des dépenses du Sénat et des budgets des comités du comité CIBA. Les rapports font état des dépenses réelles à la fin du trimestre, comparées à la même période de l'exercice précédent et au budget, et fournissent un résumé des autorisations budgétaires et une analyse des dépenses actuelles et prévues.

L'examen par le comité AOVS des rapports financiers trimestriels, aux fins d'information, fait partie de son propre processus de planification d'audit et d'identification des éléments qui pourraient nécessiter un examen plus approfondi. Au cours du dernier exercice, le comité AOVS a aussi observé que les rapports financiers trimestriels pour les deux premiers trimestres ont été établis dans les deux mois suivant la fin du trimestre, conformément aux pratiques exemplaires.

En avril 2025, l'autorité intersessionnelle du comité a reçu le rapport financier trimestriel du Sénat pour le troisième trimestre (T3) de l'exercice précédent, couvrant la période se terminant le 31 décembre 2024 (2024-2025). Au cours de l'exercice 2025-2026, le comité AOVS a également examiné en octobre 2025 le rapport financier trimestriel pour le premier trimestre (T1), couvrant la période du 1^{er} avril 2025 au 30 juin 2025, et en janvier 2026, il a reçu le rapport relatif au deuxième trimestre (T2), couvrant la période se terminant le 30 septembre 2025.

Par ailleurs, le comité AOVS a examiné les états financiers audités du Sénat pour l'exercice 2024-2025, y compris les politiques comptables divulguées dans les notes complémentaires aux états financiers et les faits saillants des états financiers annuels préparés par la direction, pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025. Comme pour les exercices précédents, le comité AOVS a constaté que les états financiers audités devraient être disponibles dans des délais plus courts.

Observations du comité

En application de son mandat, le comité AOVS adresse au Sénat les observations ci-dessous.

Soutenir les priorités de l'audit interne

Pour l'exercice financier à venir, le comité AOVS continuera de surveiller la mise en œuvre du plan pluriannuel d'audit interne axé sur les risques, les missions de consultation rapide à haute valeur et les besoins en ressources d'audit interne connexes. Le comité recommande les nouvelles missions d'audit interne suivantes comme priorité pour le prochain exercice financier : l'évaluation du degré de maturité du cadre de mesure du rendement, l'audit de la gouvernance du Sénat, l'audit des contrôles généraux des technologies de l'information, l'audit de l'intendance et de la protection des biens patrimoniaux, ainsi que les missions de consultation. La disponibilité des ressources internes et externes en matière d'audit interne pourrait avoir une incidence sur le calendrier des missions d'audit interne prévues.

Le comité reconnaît l'importance d'adopter une approche fondée sur la collaboration et le soutien lors de l'examen des questions d'audit et de surveillance. Le travail effectué par le dirigeant principal de l'audit ainsi que les contributions de la direction de l'Administration du Sénat permettent des améliorations pertinentes, opportunes et efficaces. Leur collaboration, en plus de l'apport des membres du comité AOVS et du comité CIBA, contribuera à offrir une valeur ajoutée au Sénat.

Le comité AOVS continuera de travailler avec l'Administration du Sénat, par l'entremise du dirigeant principal de l'audit et de la fonction d'audit interne, en se concentrant sur les domaines où des risques ont été identifiés ou dans lesquels les pratiques, les processus ou les contrôles peuvent être renforcés. Il informera le Sénat de l'impact de toute limitation des ressources sur la couverture de l'audit interne ou de toute restriction de l'accès à l'information.

Considérations sur les audits internes

À la lumière des constatations découlant des audits internes, le comité AOVS encourage la direction de l'Administration du Sénat à réfléchir à la manière dont elle peut tirer parti des données relatives à l'approvisionnement pour cerner les tendances importantes, améliorer la prise de décision et favoriser l'amélioration continue.

Renforcement de la responsabilisation et de la transparence

Le comité AOVS réitère qu'il est fondamental de produire en temps utile des rapports transparents pour assurer une reddition de comptes efficace. Bon nombre des pratiques en vigueur au Sénat à l'heure actuelle contribuent à l'atteinte de cet objectif, comme la divulgation trimestrielle des dépenses des sénateurs et des dépenses et contrats de l'Administration, ainsi que la publication annuelle d'un rapport sur les activités et les dépenses des comités sénatoriaux. Les états financiers annuels sont eux aussi rendus publics, après leur audit par un auditeur externe indépendant, mais leur publication devrait être plus rapide.

En s'appuyant sur ces importants rapports de reddition de comptes, le Sénat pourrait faire preuve d'une transparence accrue dans la diffusion de ses objectifs stratégiques et de ses priorités institutionnelles, des risques importants auxquels l'institution est confrontée, de ses indicateurs de rendement et résultats clés, de ses réalisations ainsi que de ses discussions et analyses des informations financières. S'assurer de rendre ces renseignements disponibles en temps opportun est également important.

Certains de ces renseignements se trouvent déjà dans des documents internes, comme le document sur les priorités institutionnelles de l'Administration du Sénat et son rapport annuel sur ses réalisations à l'appui des priorités et engagements de l'institution. De même, on peut trouver de l'information et des analyses supplémentaires sur les activités et les dépenses du Sénat dans les rapports financiers trimestriels internes et les faits saillants financiers annuels internes.

Le comité AOVS encourage le Sénat à étudier dans quelle mesure l'information contenue dans ces rapports internes et publics peut contribuer à sa responsabilisation et à la transparence de son fonctionnement. D'autres institutions ou législatures parlementaires qui publient des rapports trimestriels et des faits saillants annuels offrent des exemples de telles pratiques. Bien que le comité ait déjà examiné les pratiques exemplaires dans ces domaines, il estime que le travail accompli par la fonction d'audit interne sur le cadre de mesure du rendement et en collaboration avec la greffière du Sénat et l'Administration du Sénat, permettrait d'obtenir des précisions supplémentaires et de trouver d'autres occasions d'amélioration.

Annexe A – Réunions

Le Comité permanent de l’audit et de la surveillance a tenu des réunions régulières pendant l’exercice 2025-2026. Les avis de convocation et les travaux du comité, y compris les procès-verbaux et les transcriptions des réunions publiques, sont publiés sur le site Web du Sénat.

Les présences à ces réunions du comité ou de l’autorité intersessionnelle se répartissent comme suit :

Membre	Affiliation	Présences
Sénateur Marty Klyne	Groupe progressiste du Sénat	11/11
Sénateur Colin Deacon	Groupe des sénateurs canadiens	10/11
Sénatrice Raymonde Saint-Germain	Groupe des sénateurs indépendants	2/3
Sénateur David M. Wells	Parti conservateur du Canada	7/11
Sénatrice Donna Dasko	Groupe des sénateurs indépendants	1/1
Sénateur Tony Loffreda	Groupe des sénateurs indépendants	7/7
Hélène F. Fortin, FCPA	Membre externe	10/10
Robert Plamondon, FCPA	Membre externe	10/10

Note : Pour le compte rendu officiel des présences, consulter les procès-verbaux.

Annexe B – Rapport de dépenses

Voici le budget approuvé du Comité permanent de l’audit et de la surveillance et ses dépenses réelles pour l’exercice 2025-2026 :

	2025-2026	
	Budget (\$)	Dépenses (\$)
Budget du comité de l’audit et de la surveillance	203 797	
Services d’audit		49 000
Frais de formation et d’adhésion		1 305
Membres externes		81 992
Transfert au Bureau du dirigeant principal de l’audit	109 327	
Transfert – Services d’audit		40 000
Transfert – Ressources contractuelles		69 327
Total	313 124	241 624

Note : Les fonds alloués au comité dans le cadre du processus du budget des dépenses du Sénat pour l’exercice 2025-2026 totalisent 313 124 \$.

Les audits interne et externe du Sénat, ainsi que certains coûts de la fonction d’audit interne, sont couverts par le budget du comité, soit directement, soit par des transferts au Bureau du dirigeant principal de l’audit. Le budget inclut également la rémunération des membres externes du comité, conformément aux conditions rattachées à leur nomination et approuvées par le Sénat.

Les membres externes touchent une rétribution annuelle de 15 000 \$. De plus, ils ont droit à 1 000 \$ et à 250 \$ par réunion et par séance d’information à laquelle ils assistent, respectivement. Le montant total de leur rémunération individuelle ne doit pas dépasser 60 000 \$ par année. Ils ont également droit au remboursement de leurs frais de déplacement, conformément aux lignes directrices établies par le Sénat.



sencanada.ca

